

Interventions sur l'habitat

Pour qui ?

- communes
- EPCI
- syndicats mixtes de SCoT
- particuliers
- bailleurs HLM
- promoteurs immobiliers
- aménageurs
- pays
- PETR (Pôles d'équilibre territorial et rural)

Quelles conditions ?

S'inscrire dans les priorités du plan départemental de l'habitat décliné par territoire.

Comment ?

Prendre contact avec le référent CD67 de votre territoire.

Répondre aux appels à projet dans certains cas (ex. résidences junior, sénior, logements autonomes pour personnes en situation de handicap...).

Exemple de missions déjà réalisées

- Financement de résidences sénior, de résidence junior, adaptation de logements à la perte d'autonomie, amélioration de logements de propriétaires privés (occupants ou bailleurs), accompagnement de résorption d'habitat insalubre...
- Intervention de volontaires en service civique sur des missions dédiées à la maîtrise de l'énergie ou à l'accompagnement des seniors.

Pour quoi ?

Le Conseil Départemental (CD67) vous accompagne dans le développement et l'amélioration de l'habitat afin de répondre aux besoins actuels et à venir des habitants.

A ce titre le CD67 a défini des priorités partagées par territoire en application de son plan départemental de l'habitat. Il mobilise sur le territoire hors Communauté urbaine de Strasbourg les crédits délégués de l'État et de l'Agence nationale de l'habitat.

- répondre aux besoins en termes d'habitat de la population et améliorer le parc de logements
- répondre aux besoins des publics spécifiques (seniors, jeunes, précaires, etc...)

Quelles prestations ?

Nous vous accompagnons...

- dans la mise en oeuvre des résidences senior, l'auto-réhabilitation accompagnée, la mise en place de suivi animation local pour l'amélioration de l'habitat (ex. PIG Rénov'Habitat 67), le repérage des épaves énergétiques, la sensibilisation des particuliers aux écogestes et aux travaux de rénovation énergétique

Nous vous apportons notre expertise sur...

- le fonctionnement du marché de l'habitat et sur l'anticipation d'évolutions (redéploiement d'activités, mutations sociétales)
- l'instruction des dossiers de subvention et/ou d'agrément

Nous vous informons sur...

- Les actions et interventions menées (produits d'habitat, montage d'opérations, logement non décent et insalubre, etc.)

Nous vous proposons de former...

- les agents intervenant dans ce domaine

Combien ?

Le service proposé est gratuit.

Liens utiles

[Habitat et logement sur le site du Bas-Rhin](#)